

Arrêté n° 394 PR du 12 mai 2023 portant nomination de Mme Moe Le Caill en qualité de directrice de cabinet auprès du Président de la Polynésie française

Paru in extenso au journal officiel n°34 NS du 12/05/2023 à la page 3176 dans la partie Présidence

Version en vigueur au 06/06/2023

Le Président de la Polynésie française,
Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
Vu la délibération n° 2009-78 APF du 29 octobre 2009 portant statut de droit public des membres de cabinet du Président de la Polynésie française, des ministres du gouvernement de la Polynésie française et du président de l'assemblée de la Polynésie française,

Arrête :

Article 1er *Rédaction issue de Arrêté n° 453 PR du 1er juin 2023*

Mme Moe Le Caill est nommée en qualité de directrice de cabinet auprès du Président de la Polynésie française à compter du 12 mai 2023.

Art. 2 *Rédaction issue de Arrêté n° 453 PR du 1er juin 2023*

Le présent arrêté sera notifié à Mme Moe Le Caill et publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 12 mai 2023.

Moetai BROTHERRSON.

Voir toutes les modifications dans le temps :

- [Arrêté n° 394 PR du 12 mai 2023](#), JOPF n° 34 NS du 12/05/2023 à la page 3176
- [Arrêté n° 453 PR du 1er juin 2023](#), JOPF n° 45 NC du 06/06/2023 à la page 12075